

# Plan local d'Urbanisme

**Elaboration**

**Commune de Morsiglia**  
**Atlas des zones inondables**

Elaboration du PLU arrêté le

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du  
arrêtant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme





PREFET DE LA HAUTE-CORSE

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
Service Eau - Forêt - Risques  
Unité Risques

Références à rappeler : JB/URN 2015-80  
Dossier suivi par : Unité Risques et Nuisances  
Téléphone : 04 95 32 97 78  
Télécopie : 04 95 32 97 96  
Mel : ddtm-rn@haute-corse.gouv.fr

Bastia, le **06 MAI 2015**

Le Préfet de Haute-Corse

à  
destinataire in fine

Objet : Prise en compte des risques littoraux dans l'aménagement : Diffusion de l'Atlas des Zones Submersibles (AZS) – Arrondissement de Bastia

PJ : 2

- Cartographie des « zones basses »
- Notice explicative

Mesdames, Messieurs les maires,

Les inondations consécutives à la tempête XYNTHIA du 28 février 2010 sur la cote atlantique ont conduit à un renforcement de la doctrine nationale en matière de gestion des risques littoraux. La prise en compte des risques de submersion marine et d'érosion littorale dans l'aménagement avec un arrêt de l'urbanisation dans les zones exposées, appelées « zones basses », ainsi que l'élaboration des plans de prévention des risques liés à ces phénomènes (PPRI), fondent la stratégie nationale mise en place pour la prévention de ces risques.

En la matière, les objectifs nationaux se déclinent localement comme suit :

- établissement et diffusion au titre d'un *porter à connaissance*, d'un atlas des zones potentiellement submersibles (AZS), aux fins de prise en compte du risque submersion marine dans les décisions d'urbanisme et d'aménagement sur le fondement de l'article R-111-2 au titre de la sécurité publique,
- établissement de plans de prévention des risques littoraux (PPRI) s'il y a lieu.

L'Atlas des Zones Submersibles, prévu en première phase, est à présent disponible au niveau régional. Il comporte une cartographie des « zones basses » potentiellement submersibles, établies pour les cotes altimétriques suivantes :

- une **cote de référence à 2m NGF** (identifiée par un code couleur rouge)
- une **cote horizon 2100 à 2,40m NGF** (identifiée par un code couleur jaune)

Par ailleurs, une **cote altimétrique inférieure à 1,00m NGF** est également matérialisée (identifiée par un code couleur hachuré rouge). Elle délimite des espaces dans lesquels les éventuels enjeux existants sont très exposés au risque de submersion marine et impliquent que soit initiée une réflexion particulière en vue d'une réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens dans ces espaces.

Le document AZS comporte aussi une notice explicative précisant notamment les éléments essentiels de la méthodologie appliquée pour son élaboration. Il est fortement conseillé de se reporter à cette notice lors de la lecture de la cartographie.

Copie : SIDPC, UT Bastia

Je vous adresse ci-joint, un extrait de cet atlas permettant d'appréhender, sur la partie littorale de votre commune, les espaces susceptibles d'être concernés par des phénomènes de submersion marine. Les données cartographiques issues de ce document de référence sont des éléments de connaissance suffisants pour assurer à l'échelle du territoire communal, une maîtrise de l'urbanisation dans les espaces exposés à ce type de risques.

En conséquence, j'appelle votre attention sur le fait que dans les zones délimitées dans l'AZS, il importe, dans un objectif de sécurité des personnes et des biens, d'interdire dès à présent sur le fondement de l'article R-111-2 du code de l'urbanisme, toute extension de l'urbanisation. Les activités nécessitant la proximité immédiate de l'eau, bien que potentiellement soumises à un aléa fort, sont néanmoins admises dans ces zones.

Les mêmes principes s'imposent pour la prise en compte du risque submersion marine dans le plan local d'urbanisme. Toutefois, dans ce cadre, des secteurs déjà urbanisés dans lesquels une constructibilité serait susceptible d'être admise sous prescriptions, pourront être spécifiquement identifiés uniquement dans les zones topographiques comprises entre 2,00m NGF et 2,40m NGF (zone jaune de l'AZS).

En cas de difficultés, les données cartographiques de l'AZS serviraient alors de fondement à l'élaboration éventuelle d'un plan de prévention des risques submersion marine et érosion littorale (PPRL), prévu aux articles L.562-1 à L.562-8 du code de l'environnement.

Enfin, au titre de la prévention des risques, de l'information des populations et de l'organisation des secours relevant de l'exercice des pouvoirs de police du maire (article L. 2212-2 du CGCT), les données de l'atlas des zones submersibles seront intégrées dans le plan communal de sauvegarde (PCS) qui doit être établi à votre initiative.

Dans ce cadre, une attention particulière sera portée sur les zones dont la cote altimétrique est inférieure à 1,00m NGF et dans lesquelles des enjeux en termes de population exposée seraient identifiés.

Pour faciliter l'appropriation par les acteurs locaux des données contenues dans le présent atlas des zones submersibles (AZS) et des objectifs de sécurité publique qui s'y attachent, je vous informe que ce document de référence sera présenté à l'ensemble des élus concernés, à l'occasion d'une réunion qui se tiendra le

**30 juin 2015 à 10h**

**dans les salons de la Préfecture de Bastia,**

à laquelle je vous invite à participer.

Je vous prie de croire, monsieur le maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

**Le secrétaire général chargé de l'administration  
de l'Etat dans le département**



*Madame la Mairesse de Olmeta di Capocorso*  
*Monsieur le Maire de Nonza*  
*Monsieur le Maire de Ogliaastro*  
*Monsieur le Maire de Canari*  
*Monsieur le Maire de Barrettali*  
*Monsieur le Maire de Pino*  
*Madame la Mairesse de Morsiglia*  
*Monsieur le Maire de Centuri*  
*Monsieur le Maire de Ersa*  
*Monsieur le Maire de Rogliano*  
*Monsieur le Maire de Tomino*  
*Madame la Mairesse de Meria*  
*Monsieur le Maire de Luri*  
*Monsieur le Maire de Cagnano*  
*Monsieur le Maire de Pietracorbara*  
*Monsieur le Maire de Sisco*  
*Monsieur le Maire de Brando*  
*Monsieur le Maire de Santa Maria di Lota*  
*Monsieur le Maire de San Martino di Lota*  
*Monsieur le Maire de Ville di Pietrabugno*  
*Monsieur le Maire de Bastia*  
*Monsieur le Maire de Furiani*  
*Monsieur le Maire de Biguglia*  
*Madame la Mairesse de Borgo*  
*Monsieur le Maire de Lucciana*



largement couvert par une formation forestière de taillis dense. Quelques villages se sont implantés sur le bassin versant, mais dans l'ensemble, l'occupation du sol est relativement naturelle.

### Contexte géomorphologique et morphodynamique

Encadré par des versants et des colluvions, la plaine alluviale est très étroite, ce qui ne laisse pas réellement la place au développement des unités hydrogéomorphologiques. Bien qu'il soit de petite taille, le Guadi sud peut potentiellement présenter une compétence importante, comme en témoigne la quantité de matériel charrié qui pave le fond du lit mineur et la netteté de ses berges érodées. Les observations de terrain montrent que les processus sont fortement actifs sur ce cours d'eau, même en cas de petite crue. La limite de la zone inondable par rapport à l'encaissant est très bien marquée.



*Lit mineur du Guadi*

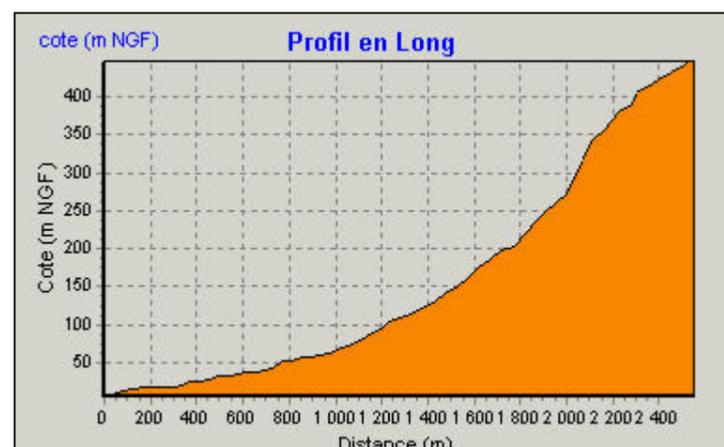
Depuis le pont de la RD.35 jusqu'au débouché sur la mer, le lit mineur est bordé par un mur en rive droite. En aval, la quasi-totalité du petit hameau de Mute est située en zone inondable, et soumise à un risque fort.

### Données historiques

Aucune information historique concernant le Guadi n'a été trouvée.

### Caractéristiques physiques

Longueur du cours d'eau (km)	2.55
Pente moyenne (m/m)	0.199
Superficie (km <sup>2</sup> )	3.86



### Données hydrologiques

DÉBIT	100 ans	10 ans	2 ans
Débit de pointe m <sup>3</sup> /s	21	8.1	3

### Caractères généraux du bassin versant

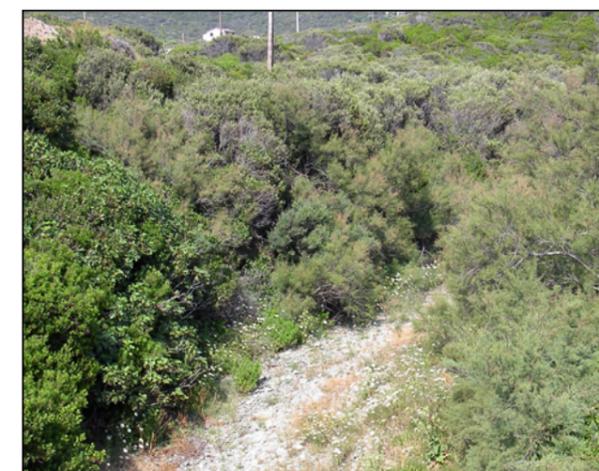
Deux petits cours d'eau sont cartographiés sous le nom de Guadi. Par commodité, nous les avons différencié nominativement par leur localisation (Guadi sud et Guadi nord).

Le Guadi sud est un petit cours d'eau temporaire, à caractère torrentiel, qui draine un bassin versant composé pour l'essentiel de schistes lustrés d'origine volcanique et de conglomérats grossiers rouges. Son bassin versant est



**Contexte géomorphologique et morphodynamique**

La plaine alluviale très étroite du Guadi nord ne présente aucune particularité. Les trois lits géomorphologiques typiques se retrouvent, à une petite échelle. Le contact de la plaine alluviale avec les versants encaissants est net sur la totalité du linéaire du cours d'eau. On distingue en rive droite en aval le lambeau d'un très ancien cône de déjection du Guadi, qui recouvre partiellement le substrat. Cette formation est du fait de sa position présente en retrait par rapport à l'axe actuel du cours d'eau.



Le Guadi dans la partie amont

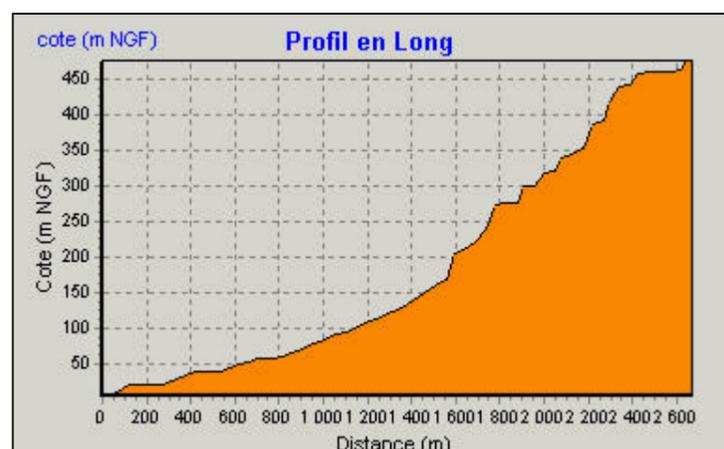
Il n'y a aucun enjeu sur ce cours d'eau

**Données historiques**

Aucune information historique concernant le Guadi n'a été trouvée.

**Caractéristiques physiques**

Longueur du cours d'eau (km)	2.66
Pente moyenne (m/m)	0.195
Superficie (km <sup>2</sup> )	2.59



**Données hydrologiques**

DÉBIT	100 ans	10 ans	2 ans
Débit de pointe m <sup>3</sup> /s	15.9	6.2	2.3

**Caractères généraux du bassin versant**

Deux petits cours d'eau sont cartographiés sous le nom de Guadi. Par commodité, nous les avons différencié nominativement par leur localisation (Guadi sud et Guadi nord).

Le Guadi nord est comme le Guadi sud un petit cours d'eau temporaire, à caractère torrentiel, qui draine un bassin versant composé pour l'essentiel de schistes lustrés d'origine volcanique et de conglomérats grossiers rouges. La couverture forestière qui couvre la partie amont du bassin versant laisse place sur la partie aval à des formations rases et buissonnantes (maquis)